NOTRE SOUTIEN …



MédiaChartres, soutien la démarche du Spiil, pour la liberté d'expression et la loi de 1881; Liberté de la presse

Voici le communiqué: 29 sept. 2022



https://www.spiil.org/s/

« Le **Spiil** a appris que le média **Reflets.info** était assigné en référé devant le tribunal de commerce de Nanterre par le groupe **Altice** qui demande le retrait de trois articles d'investigation publiés par l'éditeur. Le groupe de **Patrick Drahi** s'appuie sur la loi du , transposition en droit français de la **directive européenne 2016/943 du 8 juin 2016 dite "secret des affaires"**. Le **Spiil** apporte son soutien à l'équipe de **Reflets.info** qui fait **face à une tentative de procès-bâillon et à un contournement du droit de la presse au prétexte de la protection du secret des affaires.**

Dès 2018, le Spiil avait pointé que l'absence de primauté de la **liberté de la presse (et de la loi du 29 juillet 1881)** sur le **secret des affaires** représentait un risque pour cette liberté fondamentale : il devenait possible pour les entreprises de s'appuyer sur le droit commercial pour contourner le droit de la presse, ouvrant ainsi une brèche pour **le développement de procédures-bâillons sous couvert de protection d'intérêts commerciaux, en violation du principe de**

la liberté d'expression. L'analyse du **Spiil** avait d'ailleurs été confirmée par un **avis du Conseil d'État rendu en mars 2018**. **Le Conseil d'État** avait estimé qu'il convenait de considérer comme licite l'obtention d'un **secret des affaires** dans le cadre du droit à l'information.

Ce type de procédures, outre la fragilisation des médias en raison des coûts engendrés par de telles actions, représente un sérieux danger pour le droit à l'information des citoyens et la liberté d'expression. **La loi de 1881 encadre la responsabilité des éditeurs de presse**. Elle présente les garanties nécessaires pour permettre au juge de bien apprécier, notamment, la valeur d'intérêt général des informations révélées. **De plus, ces pratiques contribuent à renforcer l'opacité du milieu économique, en empêchant les décideurs économiques de prendre des décisions sur la base d'informations transparentes et fiables.**

Le **Spiil** invite le législateur français à adopter les **recommandations formulées par la Commission européenne aux États membres afin de lutter contre les procédures-bâillons**, comme une meilleure formation des professionnels du droit, la possibilité pour **les cibles de procès-bâillons** de disposer d'un accompagnement indépendant et accessible ou encore des cadres juridiques nationaux adaptés. Le **Spiil** propose, en particulier, **de veiller à assurer dans la loi la primauté du droit à l'information sur le droit commercial.** »







Chaque attaque à la liberté de la Presse, et au droit à l’information, est une atteinte directe à la démocratie.

MédiaChartres, et un grand nombre de ses confrères, espèrent que la raison sera victorieuse sur l’intérêt.





La rédaction